— Reconnaissez-vous, lui demande M. le président, avoir lancé des chaises sur les gendarmes?

M. Destombes. — Oui, j'ai jeté des chaises, mais pour augmenter le tas. Il se peut que j'aie atteint le gendarme, mais c'était alors involontairement. Nous étions nombreux à jeter des chaises; mon intention était uniquement de faire durer plus longtemps la résistance.

D.: Et quand vous avez été arrêté, vous vous êtes rebellé. R.: Je reconnais avoir saisi la carabine de l'agent et m'être débattu.

M. le Président. — Vous étiez arrêté, vous n'en aviez pas le droit.

Mᵉ Legrand présente encore la défense de M. Henri Destombes. Le tribunal condamne l'inculpé à un mois de prison avec sursis et 100 francs d'amende.

A ROUBAIX

Après l'inventaire de l'église Saint-Jean-Baptiste, à Roubaix, vendredi matin, des incidents graves se produisirent, entre manifestants catholiques et contre-manifestants. Au cours des bagarres, M. Emile Glorieux, 36 ans, concierge du patronage Saint-Augustin, route d'Hem, fut appréhendé pour outrages à M. Grimaldi, commissaire de police.

M. Grimaldi expose longuement tous les faits de la cause. « Hier matin, dit-il, à l'inventaire de l'église Saint-Jean-Baptiste, des manifestations s'étaient produites à l'intérieur de l'église et sur le perron. On avait crié beaucoup contre le personnel qui avait collaboré à l'inventaire. On criait: « Voleurs! casseroles! cambrioleurs! » J'envoyai des agents sur les lieux pour empêcher les désordres et j'invitai les manifestants à évacuer la place. J'insistai en particulier auprès de ceux qui étaient sur le perron d'entrer dans l'église ou de quitter la place, et cela à plusieurs reprises. Glorieux était là, au milieu des autres; il y en avait de nombreux qui avaient des morceaux de bois en mains. Glorieux qui était juste en face de moi, me fixa dans les yeux et cria: « A bas les voleurs! à bas les cambrioleurs! » à plusieurs reprises en gesticulant.

D.: Il a crié cela sous votre nez? R.: Absolument; il s'adressait à moi, il n'y a pas de doute; il était juste devant moi. En outre, je me tenais la redingote ouverte depuis le commencement des opérations pour bien montrer mes insignes et mon écharpe de commissaire.

D.: Depuis combien de temps étiez-vous sur la place? R.: J'étais là depuis six heures du matin pour l'inventaire et l'affaire ne s'est passée que vers huit heures.

Mᵉ Goethals. — N'y avait pas des contremanifestants derrière M. Grimaldi? R.: Oui. Les gens continuaient à rester sur le perron, malgré le service d'ordre, à force de crier, des contremanifestants sont arrivés jusqu'en bas du perron. Les uns criaient: « A bas la calotte! » les autres: « A bas les casseroles! A bas les cambrioleurs! » C'est alors que je suis arrivé pour faire évacuer les lieux.

D.: Le prévenu s'est-il avancé vers vous? R. Non, il était juste en face de moi; mais il m'a bien fixé.

M. Glorieux fournit des explications très précises. « J'avoue, déclare-t-il, mais ces paroles n'étaient pas pour M. Grimaldi, elles étaient pour les manifestants qui se trouvaient derrière lui. Il était pressé contre nous par la foule, je n'ai pas pu voir son écharpe. Si j'avais su que c'était lui, je n'aurais pas crié.

M. le Président. — M. le commissaire déclare bien que c'est à lui que vous vous adressiez. R.: Non, c'était bien à la foule qui criait: « A bas la calotte! »

D.: Vous l'avez regardé dans les yeux. R.: Il était juste en face de moi.

La parole est donnée à Mᵉ Goethals qui plaide pour M. Glorieux. Il soutient que la preuve n'est nullement rapportée de l'intention délictueuse de son client. Il ne connaissait pas M. le commissaire ... l'arrondissement de police est très éloigné du quartier où il opérait. Il n'y avait d'ailleurs aucune raison d'injurier M. Grimaldi dont tout le monde loue à Roubaix le tact et la souplesse dans les situations même les plus délicates.

Le tribunal déclare coupable M. Glorieux, déclarant notamment qu'il est inadmissible qu'un commissaire de police ne soit pas connu à Roubaix par tous les habitants. Il condamne M. Glorieux à 15 jours de prison avec sursis.

A WASQUEHAL

Sévère condamnation de M. l'abbé Camerlynck

M. l'abbé Jérôme Camerlynck, vicaire à Wasquehal, vient à son tour s'asseoir sur les bancs de la police correctionnelle, entre les gendarmes, car lui aussi est en état d'arrestation. Le parquet relève contre lui le délit de coups envers M. Joly, commissaire de police à Croix; c'est au cours de l'inventaire, le 23 novembre, que les faits se sont passés, au moment où M. l'abbé Camerlynck voulait obliger M. le commissaire et le maire de Wasquehal M. Lejeune-Mulliez, à se découvrir.

Un seul témoin à charge est appelé par le Parquet; c'est M. Joly lui-même. « Dans la matinée, dit le témoin, vers dix heures, nous arrivions à Wasquehal pour l'inventaire; j'étais chargé d'assurer le service d'ordre. La porte fut enfoncée et j'entrai dans l'église avec les gendarmes et l'agent des domaines. Nous fûmes obligés d'escalader un monceau de chaises. J'avais conservé mon chapeau, je ne pouvais pas faire autrement, il me fallait faire un véritable effort de gymnastique pour me maintenir en équilibre sur ces chaises. Le vicaire s'avança vers moi et me dit: « M. le commissaire, découvrez-vous! » J'avais remarqué un jeune homme qui lançait des chaises sur les soldats, je le cherchais pour l'arrêter quand le vicaire m'aborda en disant: « M. le commissaire, découvrez-vous! » — « Je n'ai pas d'ordre à recevoir de vous! » repondis-je. A ce moment, il me porta un coup de poing au front, mon chapeau tomba à terre. Un gendarme arrêta aussitôt le prévenu.

Mme Marie Droissart, de Wasquehal, est citée comme témoin à décharge. Mme Droissart, qui se trouvait dans l'église, vit entrer les inventorieurs par la porte latérale. M. l'abbé Camerlynck s'avança vers M. Joly qui gardait son chapeau sur la tête, et lui dit: « Monsieur, je vous en prie, découvrez-vous. — et cela à plusieurs reprises. M. l'abbé Camerlynck fit un geste de bas en haut, le geste pour faire tomber le chapeau, mais pas pour lui porter un coup.

Cette déposition est très formelle: on rappelle donc M. Joly à la barre. Il résulte très clairement des paroles mêmes, des gestes de M. Joly et des explications qu'il fournit, que, de l'aveu de tout le monde, M. l'abbé Camerlynck n'a rien fait d'autre que de chercher à faire tomber à terre le chapeau que M. le commissaire n'avait pas enlevé.

M. le Président. — Avez-vous eu une ecchymose au front?

M. Joly. — Non, Monsieur le Président.

M. l'abbé Camerlynck, interrogé à son tour, prononce un discours assez bref où il relève toutes les circonstances de la cause.

« Sans élargir le débat, dit-il, sans donner sur la loi de séparation une appréciation qui ne pourrait être que sévère, je me contenterai de vous narrer les faits. Le monceau de chaises était écarté, M. le commissaire complètement dégagé. Il arrivait à hauteur de la chaire, à une quinzaine de mètres du chœur, le chapeau sur la tête. Je lui demandai poliment de se découvrir, parce que le clergé a la police du culte. J'étais surpris d'avoir à faire ces observations au commissaire, car les autorités avaient en général été courtoises et s'étaient généralement découvertes dans le lieu saint. Je renouvelai la demande, puis je fis le geste qui a abattu le chapeau. Je n'avais nullement l'intention de le frapper. D'ailleurs, ce qui vous montrera que mes intentions n'étaient nullement belliqueuses, c'est que pendant toutes les opérations de l'inventaire, j'ai recommandé à tous les assistants d'être calmes. J'ai, comme les autres, porté des chaises pour arrêter les inventorieurs, mais jamais pour frapper. Lorsque la trouée a été faite, j'ai crié: « Arrêtez! ne jetez plus de chaises, parce que vous pourriez blesser quelqu'un! » En réalité, il y a ce fait que M. le commissaire a la tête près du bonnet; c'est pourquoi, lorsque j'ai touché son chapeau, il s'est senti atteint au front! J'ai confiance, messieurs, dans votre impartialité! »

Mᵉ Bataille, avocat, prend la parole. Il reproche à M. le commissaire de ne point s'être découvert en entrant *dans l'église; ce faisant, il a manqué de tact*; c'est cette attitude inconvenante qui a causé l'incident. Le Tribunal l'appréciera avec justice; il n'oubliera pas surtout que, la loi Bérenger est faite pour tout le monde, même pour les honnêtes gens et même pour les curés ».

Dès que Mᵉ Bataille a fini sa plaidoirie, M. le Président rappelle à la barre M. le commissaire de police et lui demande de dire dans quelles conditions l'inventaire a eu lieu.

M. Joly. — Nous avons été obligés d'escalader des monceaux de chaises; j'ai dû faire de la gymnastique pour me maintenir, c'est pourquoi j'ai gardé mon chapeau, d'autant que dans les autres églises je m'étais toujours découvert. Je voulais arrêter quelqu'un, j'étais à côté des chaises, je ne pouvais me découvrir.

Mᵉ Bataille. — Voulez-vous alors me permettre encore un mot. Cet incident n'est pas le seul: il y a un incident concomitant. M. le Maire de Wasquehal, M. Lejeune-Mulliez, a porté un soufflet à l'autre vicaire qui lui disait de se découvrir. M. Lejeune-Mulliez n'est pas poursuivi.

M. le substitut. — Il n'y a pas de procès-verbal.

Mᵉ Bataille. — En tout cas, nous poursuivrons devant le Tribunal M. Lejeune-Mulliez qui a commis le délit de violences envers un ministre du culte dans l'exercice de *ses fonctions: vous pouvez en être assuré*.

Le Tribunal, après ces débats, condamne M. l'abbé Camerlynck à 15 jours d'emprisonnement; il lui refuse le bénéfice de la loi Bérenger.

The Fashionable
32, rue Faidherbe, LILLE
HABILLE BIEN
EXPOSE SES NOUVEAUTÉS D'AUTOMNE ET D'HIVER, ses NOUVEAUTÉS pr ENFANTS ET ARTICLES POUR AUTOMOBILISTES SPORSMEN ET TOURISTES 19210

CONTINUATION DE LA VENTE DU PALAIS DES NOUVEAUTÉS, 32, Grande-Rue, Roubaix. Solde des occasions en confections, fourrures, soieries, lingerie, tapis, etc., etc. 14847d

TOURCOING

L'insécurité des rues

A propos d'un fait-divers. — Quelques considérations. — Un labyrinthe obscur. — On demande de l'éclairage et des patrouilles.

Chacun a pu lire ici l'étrange aventure arrivée l'autre soir, à un jeune collégien, qui s'est trouvé assailli et dévalisé, à sa descente du train à peu de distance de la gare. Il semble que cette histoire, après d'autres agressions pas très anciennes, est de nature à appeler quelques commentaires.

Elle prouve tout d'abord et d'une façon assez patente, l'insécurité de nos rues, disons, afin de ne pas exagérer de certaines rues. Où irons-nous, si avant neuf heures du soir, il devient dangereux de se rendre seul et à pied de la gare à la Grande-Place? Et que fera-t-on au plein cœur de l'hiver? On deviendra, c'est certain, la proie choisie du premier malandrin de rencontre. Remarquez bien que l'attentat dont il s'agit ne s'est point passé loin du centre. Il a eu lieu au bord de la rue Pierre-Corneille, c'est-à-dire à un endroit où, vous comme moi, comme ce gamin victime de violences, comme tout le monde enfin vous avez chance de passer à une heure qui n'est pas, il en faut, induc ni celle des noctambules.

Qu'arriverait-il, s'il fallait circuler là au beau milieu de la nuit? Et pourtant nos affaires peuvent vous y mener, que vous reveniez de la gare ou que vous y alliez ou même que votre partie de billard ou votre manille finie au café vous regagniez votre demeure? Et qu'adviendrait-il, surtout, grand Dieu! si l'obligation vous poussait dans les quartiers extérieurs, le Blanc-Seau, la Marlière, où s'étendent les terrains vagues?

Sans doute à cause même de l'étendue de son territoire, de ses maisons éparses et des espaces libres nombreux, Tourcoing est une ville difficile à garder. Mais est-elle toujours surveillée comme il le faudrait? Les rondes et patrouilles à travers les rues sont-elles suffisantes et surveille-t-on assez étroitement les trimardeurs et autres oisifs qui séjournent soir et matin aux abords de la gare, en quête d'un coup à faire? Autant de questions qu'il est permis de se poser.

En tout cas, pourrait-on souhaiter au moins rencontrer dans les quartiers où la circulation, sans être dense, a chance de se continuer assez tard, pour les raisons dites plus haut, quelques agents en observation.

Il est incontestable que la rue Pierre-Corneille où se sont passés les faits auxquelles nous faisons allusion doit être propice aux amateurs de mauvais coups. Elle compose, avec la rue de la Dîme et une portion de la rue du Cœur-Joyeux, un véritable labyrinthe étroit et obscur où clignotent de maigres becs de gaz. On devrait bien l'éclairer davantage, cette rue-là. Dans ce coupe-gorge noir et les boyaux qui la prolongent, on trouve des murs en retrait, des maisons inhabitées et des immeubles en démolition. On peut s'attendre à chaque tournant à une surprise désagréable et il n'est point étonnant que des malfaiteurs y puissent à leur aise, dévaliser quelqu'un. Il paraît bien qu'ils ne seront pas dérangés de leur besogne. Mais les habitants, dira-t-on? D'abord, ce coin de village subsistant dans la ville nouvelle n'est pas très peuplé et ceux qui demeurent de ce côté ne doivent pas se soucier beaucoup de s'inquiéter de ce qui se passe dans la rue. Au fond de leur chez eux, plusieurs n'ont pas l'air d'être autrement rassurés.

Il nous souvient qu'appelés l'autre hiver, de ce côté-là, rue du Cœur-Joyeux, vers huit heures du soir, ce nous fut toute une affaire de trouver une maison, parce qu'on n'y voyait guère, au point de ne pas distinguer les numéros des habitations et puis parce qu'il fallait longtemps frapper aux portes avant de les voir s'ouvrir. Et de quel regard timide les femmes craintives vous inspectaient par l'huis entrebaillé! N'est-ce point une indication que cela? Et en réalité on ne saurait trop s'en étonner. A dire vrai, un éclairage moins parcimonieux et quelques promenades d'agents seraient, en ce quartier et en quelques autres, de la précaution et de la prudence.

A LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE. — Une conférence sera donnée aujourd'hui 25 novembre, à 5 heures 1/4 du soir, dans la Salle de l'Ecole de musique, square de l'Hôtel-de-Ville, sous les auspices de la Société de Géographie.

M. G. François, rédacteur au ministère des Colonies, parlera du Dahomey.

De nombreuses *projections*, illustreront la conférence.

MARIAGE. — Samedi matin, à onze heures a été célébré en l'église Saint-Christophe, au milieu d'une assistance nombreuse et choisie, le mariage de M. Auguste Limpens, fils du distingué directeur des établissements Boutemy frères, à Linselles, avec Mlle Thérèse Denoyette, fille de M. Charles Denoyette, entrepreneur et de Madame Denoyette, née Leleux.

Les témoins étaient, pour le marié: MM. Alexandre Limpens, ingénieur, son frère et Cyr Cambier, industriel à Renaix, son oncle; pour la mariée, MM. Charles Denoyette-Flipo, son frère et Henri Leleux, négociant à Paris, son oncle. La bénédiction nuptiale a été donnée aux jeunes époux par M. l'abbé Leclercq, doyen de la paroisse, qui a prononcé au cours de la cérémonie une très belle allocution.

Pendant la messe ont été exécutés les morceaux suivants: la Marche nuptiale, de Widor, l'offertoire, de César Franck et la sortie de Dubois. En outre M. Charles Denoyette-Flipo, frère de la mariée, dont on connait la superbe voix de baryton a supérieurement interprété l' « O Salutaris », de Ricquier, « Benedictus » de Rosoor, « Ave Maria » de Saint-Saëns et à la fin de la cérémonie la « Bénédiction nuptiale » de Defives. Cette dernière œuvre due au distingué compositeur lillois, oncle de la mariée a produit une excellente impression.

LA BROUILLE AU MÉNAGE. — Depuis plusieurs mois, Fidèle T..., 23 ans, rattacheur à Roncq vit séparé de sa femme, Zoé G..., 26 ans, de Tourcoing, qui à la suite de plusieurs scènes de ménages se retira chez sa mère, rue de Madagascar. Rencontrant son épouse samedi matin, rue de Malsence, en face de l'estaminet « le petit Lillois » il la prit vivement à partie et alla même jusqu'à la frapper au visage. Au cours de cette explication violente un carreau de l'estaminet fut brisé. L'intervention des passants mit fin au débat. Zoé G... a porté plainte à M. Niederst qui a ouvert une enquête.

BRASSERIE COOPÉRATIVE DU TILLEUL. — 28, rue du Tilleul, Tourcoing. — La Souscription aux actions *émises par cette* Société sera close le **Lundi 10 Décembre, à 6 heures du soir.**

Les inscriptions sont déjà si nombreuses et la consommation assurée est si forte que l'on peut dès aujourd'hui prédire de beaux bénéfices et une réussite certaine.

Toutes les personnes qui ne connaissent pas encore les bienfaits de la Coopération tiendront à profiter du bas prix de l'action — 25 francs — et des nombreux avantages assurés par cette Société.

L'on ne sera plus étonné de la vogue de cette nouvelle Coopérative quand on saura que M. Reynaert-Herbaux a obtenu (pour la pureté de ses bières) les plus hautes récompenses dans les diverses expositions.

Un diplôme d'honneur à Bruxelles en 1897;
Un diplôme de Grand-Prix à Liège en 1905;
Hors concours et Membre du Jury à Tourcoing en 1906.

NOTA. — Pour souscription s'adresser au siège: 28, rue du Tilleul, Tourcoing.

La Société brassera pour son compte à partir du 1er décembre. 14739

LES PHARMACIENS DE GARDE. — Voici pour aujourd'hui dimanche la liste des pharmaciens de garde: MM. Vanneufville, 6, rue Saint-Jacques; Decouvelacre, 5, rue de l'Hôtel-de-Ville; Duméril, 90 bis, rue Winoc-Chocqueel; Dujardin, 23, rue d'Anvers; Declerck, 154, rue de Menin; Basse, 59, rue de la Croix-Rouge.

POUR VOS FOURRURES. — N'achetez pas avant d'avoir visité l'immense choix que vous trouverez à la: **Maison Pouget,** 7, rue St-Jacques, Tourcoing, tel que: Martre de France, Zibeline, Schungs, Astrakan, Castor, Vison, Caracul, Mongolie à des prix très avantageux. La maison reste ouverte le dimanche. 14627

A L'OCCASION DES FÊTES, Sainte-Catherine, Saint-Eoi, Saint-Nicolas, le « Brouteux » recommande ses cadeaux de fêtes, tels que: Albums, Coffrets, Porte-Monnaie, Vases, Emblèmes, Maroquinerie fine, Images de fête, Objets de luxe et fantaisie, etc. Prix à portée de toutes les bourses. Imprimerie-librairie du « Brouteux », 39, rue Saint-Jacques, à Tourcoing.

USINE MUNICIPALE A GAZ. — Avis aux ménagères. — A l'approche de l'hiver et en présence de la cherté du charbon l'usine municipale à gaz rappelle qu'elle vend aux particuliers du coke de gaz qui procure un chauffage économique surtout avec le Petit Grésillon à 0,75 l'hectolitre, et le Petit Zéro à 1 fr. 25, rendu à domicile.

Adresser les commandes à M. le Directeur de l'Usine à Gaz, 2, rue de l'Union, à Tourcoing, par lettres affranchies remises à la poste ou par lettres non affranchies déposées à la Mairie, dans la boîte de l'usine. 12116

6 PORTRAITS SOIGNÉS, 2 francs, 81, rue Desurmont, Tourcoing. 741

MOUVAUX

Échos des inventaires

Nous rendons compte dans un entrefilet spécial des débats du Tribunal correctionnel de Lille, audience du samedi 24 novembre, devant lequel ont comparu MM. Destombes et Tiberghien, arrêtés vendredi matin à l'occasion des opérations de l'inventaire aux églises Saint-Germain et Saint-François. Le troisième prisonnier, M. Florimond Montagne, inculpé d'avoir fait tomber une chaise sur le passage de M. le commissaire de police Prudhomme, avait été remis en liberté la veille, dans l'après-midi. Interrogé par M. Prudhomme, il avait avoué avoir poussé la chaise du pied, et avait adressé ses excuses au magistrat. Cet aveu avait motivé sa mise en liberté. L'on sait du reste que la chaise n'avait nullement atteint M. le commissaire.

209ᵉ SECTION DES PRÉVOYANTS DE L'AVENIR. — Les sociétaires qui auront 20 ans de présence dans la société au 31 décembre prochain, sont priés de déposer leur livret au siège de la section le dimanche 2 décembre prochain. Ceux qui sont étrangers à la commune sont dans les mêmes conditions et devront, avant le 6 janvier 1907, remettre également au siège de la section ainsi qu'un certificat de vie qu'ils devront réclamer à la Mairie de leur commune.

TRÈS INTÉRESSANT. -- Il est très intéressant pour la bourse de nos lecteurs de profiter de la vente-réclame des Magasins de Bijouterie-Horlogerie, AU COIN DORÉ, 26, rue Nationale, Lille. Une bague or avec un véritable diamant offerte en prime. 14757

LINSELLES

FIANÇAILLES. — *On annonce les fiançailles de* M. Adolphe Hennion, industriel, fils de M. Jean Hennion, filateur, conseiller municipal de Linselles, et de Mme Hennion, née De Bleeskere, avec Mlle Jeanne Van Elslande, fille de M. Van Elslande, bourgmestre de Comines (Belgique).

DÉCORATION ET AMEUBLEMENT ARTISTIQUES
Ferdinand VANDENBEUSCH-HEL
66-68, rue Saint-Etienne, 66-68 LILLE
Vitrine d'Exposition: 84 bis, r. Nationale
12547

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENT
ECLAIRAGE, OBJETS D'ART
MOREL-GOYEZ, 29, rue Esquermoise, LILLE
LILLE 1902, MEMBRE DU JURY

LILLE

L'affaire de captation d'héritage

On se souvient que les époux Tanghe, fripiers, square Ruault, 37, et Alfred Pinart, rue du Maréchal-Vaillant, avaient été mis en état d'arrestation, sous l'inculpation de détournements d'héritage au préjudice de Mme Vve Labbe.

Tanghe, qui avait formulé une demande en liberté provisoire, vient de se voir accorder satisfaction moyennant le versement d'une caution de 4.000 francs.

M. Vérin, juge d'instruction chargé de cette affaire avait, par diverses commissions rogatoires, cherché à établir le montant des valeurs ayant appartenu à Mme Labbe et négociées par Tanghe et Pinart.

A ce jour, il est démontré que 50.000 francs de titres environ ont été vendus, pour le compte des inculpés, dans quatre banques de Lille.

M. Vérin continue l'instruction de cette affaire.

AVIS. — M. Ch. Polack, dentiste, 58, rue Inkermann, informe sa nombreuse clientèle de Roubaix-Tourcoing et environs qu'il a transformé complètement son cabinet dentaire au dernier goût du jour et que tous les soins concernant son art pourront y être donnés aussi bien qu'à son cabinet de Lille, 1, rue Faidherbe, 1. Consultations à Roubaix, tous les mardis et vendredis après-midi, de 2 h. à 5 h. 048

CHOCOLAT KOHLER 4577

RÉOUVERTURE DE L'ÉCLAIR
5 bis Contour St-Martin, Roubaix. Téléphone 1011
Transformation complète de l'Agence. Nouvelle organisation: M. Demeyère, gérant. Courses et distributions rapides de mortuaires, cartes, avis, convocations, etc. — Références. 14842d

A St-Jacques 209-211-213-215, rue du Collège près place Fosse-aux-Chênes ROUBAIX
FÊTES DE Sᵗ-NICOLAS Grand choix de Fourrures - ROBES - Manteaux pour Enfants 14846

Convois Funèbres et Obits

Les amis et connaissances de la famille GADENNE-WATTEL qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Henri GADENNE**, compositeur de musique, officier d'Académie, directeur de la Musique municipale de Croix, de la Grande Fanfare de Roubaix et de la Fanfare Municipale de Marquette, décédé à Flers-Breucq, le 22 novembre 1906, dans sa 41ᵉ année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le lundi 26 courant, à 9 heures, en l'église du Sart (Flers), sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière de Croix pour y être inhumé. — L'assemblée à la maison mortuaire, route de Lille, 65, à 8 heures 3/4. — L'Obit du Mois sera célébré le lundi 7 janvier 1907, à 9 heures, en la même église.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 26 novembre 1906, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur **Jean-Baptiste BRIET**, *veuf de Dame* **Joséphine DUQUENE**, décédé à Roubaix, le 25 octobre 1906, dans sa 72ᵉ année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 26 novembre 1906, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Dame **Marie-Joséphine CARRETTE**, épouse de Monsieur **Albert DELLEMME**, décédée à Roubaix, le 24 novembre 1905, dans sa 30ᵉ année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 26 novembre 1906, à dix heures, pour le repos de l'âme de Monsieur **Victor-Alphonse HOFFMANN**, ancien négociant en tissus, époux de Dame **Emilie DUPONT**, décédé pieusement à Roubaix, le 13 décembre 1905, à l'âge de 66 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 26 novembre 1906, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame **Marie-Henriette BUISINE**, épouse de **M. Napoléon PRATTE**, décédée à Roubaix, le 24 octobre 1906, dans sa 49e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Des Obits seront célébrés: le mardi 27 novembre, à 8 h., par la Conférence de Saint-Vincent de Paul, en l'église du Sacré-Cœur; et le mercredi 28 novembre, à 7 heures, par la Confrérie de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, en l'église Notre-Dame. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Mᵉ Nauwelaers CHIRURGIEN-DENTISTE 5, r. du Collège, Roubaix Extractions sans douleurs MALADIES DE LA BOUCHE

CADEAUX pour FÊTES
Corbeilles de Mariage
DECRAVE FRÈRES, Bijoutiers-Joailliers
47, Rue Esquermoise (Anc. mᵒⁿ A. Watier) **Lille** 77507

FOURRURES
LÉON, 40, rue de l'Epeule. — Fourrures de tous genres, en Martres de France, de Prusse, du Canada et Zibeline, Vison, Skungs, Astrakan, Hermine, Castor et Renard. Peau pour vêtements. Réparations, Transformations. Le plus grand choix et le meilleur marché de la région 14723

GRANDE DUCASSE A PIERROTS
Spécialités de la maison François Vanschorisse, 21, Grande-Place, Roubaix. Dimanche 25, lundi 26 et mardi 27 courant, huitres, escargots, civet de lièvre. 20724d

Vin Bravais GRIPPES INFLUENZA 14803

MELROSE
RÉGÉNÉRATEUR favori des CHEVEUX

Le Melrose rend progressivement aux cheveux gris et blancs la nuance et la beauté de jeunesse. Il fortifie et fait pousser les cheveux. Il enlève les pellicules et donne aux cheveux une souplesse qui les empêche de se casser ou de tomber.
Chez les Coiffs. et Parfs. Dépôt: 26, rue Étienne-Marcel, Paris. 76849-3

AVIS. — Maison C. Verscheure-Bouckaert, 16, rue aux Vaches, **Gand.** — Spécialité de **jaquettes en loutre** et **astrakan.** Choix immense de **garnitures** en **zybelines, martres, skungs,** etc. 67

PAS-DE-CALAIS

LE DRAME PASSIONNEL DE PONT-A-VENDIN. — Il résulte de l'autopsie du corps de la jeune Mathilde Huleux, qu'une balle a perforé le lobe inférieur du poumon gauche et que, contrairement à ce que l'on supposait, le cœur n'a pas été atteint. Le projectile a été trouvé à la pointe de l'omoplate. Une seconde balle a été trouvée au sommet de la partie postérieure de la tête. Quant à la troisième, elle a porté dans le mur.

M. le lieutenant Coine, aidé du brigadier Duprez et des gendarmes de Pont-à-Vendin et de Lens a, sans perdre un instant, cherché à découvrir la piste de l'assassin. Il a pu savoir qu'après avoir traversé le marais, Leroux s'est dirigé sur Don où il est arrivé vers onze heures du soir. A partir de là, on perd sa trace.

TUBERCULOSE: carie osseuse suppurée ou non, etc., asthme et bronchite chronique simple. Dʳ ESCOYEZ, médecin spécialiste, à Tournai, rue Royale, 67, les samedis. 14473-2

UN TAMPONNEMENT MORTEL A NŒUX-LES-MINES. — M. Emile Binse, mineur, 52 ans, travaillait au fond de la fosse nᵒ 1 des mines de Nœux, à la réparation de deux berlines, quand il fut tamponné par deux autres berlines qui arrivaient vers lui. Il est mort à la suite de perforation d'intestins.

ARMURERIE LIÉGEOISE, rue des Puits-l'Eau, 20, Tournai. — Dem. fusil-réclame, cal. 12 clocke bored, éprouvé pʳ poud. vivᵉ g. s. fact. 75 fr. 82

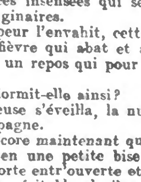

KALODONT
Pâte Dentifrice
LE TUBE: 0f75
En VENTE PARTOUT
F. A. SARG FILS & Cⁱᵉ
31, Rue des Petites-Écuries, PARIS
14035

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

Nᵒ 59.

VOLEUR D'AMOUR

par MARC MARIO

Il avait seulement été interrogé par le juge d'instruction au sujet des renseignements de moralité qu'il pouvait fournir sur son gendre et de ses antécédents qu'il pourrait connaître.

La découverte de ce vol avait été un coup douloureux pour le père de Jeanne qui y vit la confirmation de ses pressentiments.

— Je savais que l'on ne pouvait attendre qu'un malheur de la part du fils de cette femme, — disait-il à ses banquiers, n'ayant jamais pardonné l'escroquerie de Mme de Favreuse.

Mais quand M. Lavisart lui parla de Jeanne, quand il lui demanda:

— Comment se fait-il qu'on ne sait pas ce que votre fille est devenue?... Le juge d'instruction aurait dû faire avouer à ce misérable où il l'a laissée... Vous avez entendu ce qu'il a avoué? Il ne reste plus rien de la fortune de sa femme; elle ne peut être que très malheureuse et vous auriez pu lui venir en aide...

— Moi! — s'écria le père de Jeanne dont le ressentiment était implacable. — Ah! jamais de la vie par exemple!... Elle a voulu se passer de moi, elle s'est insurgée contre ma volonté, qu'elle se débrouille!....

— Voyons, monsieur Laroche, — insista le banquier, — vous ne pouvez être sans pitié pour votre fille!...

— J'avais une fille, — répondit le négociant, se faisant une certaine violence pour imposer silence à son cœur, — mais je n'en ai plus depuis le jour où elle-même a rompu le lien qui nous unissait!...

— Elle était jeune, sans expérience....

— J'avais l'âge et l'expérience pour elle!... Ne lui ai-je pas fait prévoir tout ce qui arrive aujourd'hui?... Ne lui ai-je pas dit qu'en épousant le fils d'une telle femme, elle ne pouvait se préparer qu'un avenir de malheur et peut-être de honte?... Ah! je n'ai été que trop bon prophète!...

— Vous l'avez aimée, pourtant?...

Oh! oui, — déclara M. Laroche, — et je ne crois *pas qu'un père puisse avoir* pour sa fille une plus grande affection!...

— Eh bien?...

— Aujourd'hui c'est fini!

— C'est impossible! — dit M. Lavisart. — Ne serait-ce que de la pitié en la sachant malheureuse...

— Rien!

— Vous ne pourriez, cependant, la voir souffrir?...

Le père de Jeanne ne répondit pas.

— Si elle venait à vous, —ajouta le banquier. — Vous ne la repousseriez pas?

— Je ne sais pas ce que je ferais, — répondit M. Laroche. — Mais vous voyez bien qu'elle ne vient pas!

Il se repentit presque du bon mouvement qu'il venait d'avoir, car il reprit de suite:

— Et puis, non!.... Ce qui arrive là est bien fait pour elle!... C'est le châtiment que devraient avoir tous les enfants qui se révoltent contre leur père, tous ceux qui ne veulent pas écouter leurs parents, et qui se marient contre leur gré!....

Le banquier tenta vainement de le décider à faire faire quelques recherches afin de savoir ce que la malheureuse Jeanne était devenue; M. Laroche ne voulut rien entendre.

Dès lors, il évita toute rencontre avec ceux qui auraient pu lui parler de sa fille.

Il s'enferma chez lui, ne sortant presque plus, renonçant aux amis qu'il voyait autrefois au café, se désintéressant même de ses affaires dont il laissait la complète direction à Bernard en qui il avait toute confiance et qui, muni de sa procuration, n'avait même pas besoin de sa signature.

Le commerce, qui l'avait si longtemps passionné, auquel il devait la colossale fortune qu'il avait *amassée, ne l'intéressait plus.*

On ne le voyait ni à la Halle aux vins ni à Bercy.

M. Laroche songeait, du reste, à se retirer dès que l'occasion lui en serait offerte.

Le dernier inventaire qu'il avait fait lui avait démontré qu'il possédait plus de huit millions. Pourquoi aurait-il continué à travailler?... Il était seul désormais, il n'avait plus de famille, plus d'enfant!...

Son cœur se serrait quand même à cette pensée douloureuse.

Quelle existence désolée allait être la sienne!

Quelle vieillesse surtout!...

Le jour de la comparution du mari de Jeanne devant le tribunal correctionnel, M. Laroche se procura les premiers journaux qui en parlèrent, poussé malgré lui par le besoin de savoir si l'on ne parlerait pas d'*elle*.

Il ne trouva rien.

Le juge d'instruction n'avait pu décider le misérable à avouer ce que sa femme était devenue.

Il n'en fut point question à l'audience.

Le père de Jeanne sentit son cœur se serrer douloureusement.

Puis, il essaya de surmonter son émotion et de se faire violence, en se disant:

— C'est comme si elle était morte!...

« Le misérable, — ajouta-t-il avec colère, — il l'a peut-être fait mourir de misère et de honte!..

—x—

Ce jour-là, une pluie fine, glacée tombait lentement sur Paris et sur la banlieue, obscurcissant l'atmosphère au point que, presque partout, dès trois heures de l'après-midi, les lampes et les becs de gaz avaient dû être allumés dans les maisons, dans les bureaux et dans les ateliers.

Avec cela, un froid qui transperçait les vêtements les plus épais.

Sur les hauteurs de Meudon surtout, la température était encore plus vigoureuse, car il soufflait une bise glaciale.

La pauvre Jeanne, dans la maisonnette isolée sur le coteau, était toujours seule avec son enfant.

La sage-femme, qui n'avait pas été rappelée, n'était point revenue.

Mme Bichet non plus n'avait plus reparu, se promettant chaque jour d'aller voir la jeune femme qui lui avait inspiré une telle compassion, mais remettant sans cesse au lendemain, tantôt à cause de son ouvrage qui pressait, tantôt à cause du froid et de la pluie qui rendait le chemin de la côte impraticable.

Pendant la nuit, une rafale de vent souffla et, sous ses efforts, la porte de la petite maison, sans doute mal fermée, s'ouvrit et une bise glacée pénétra dans la chambre où dormait la petite Jenny.

Jeanne, couchée auprès de sa fille, ne dormait pas: une fièvre violente s'était emparée d'elle et la brûlait.

La malheureuse avait pleuré déjà toutes les larmes de son corps.

Elle avait continué à souffrir le martyre le plus horrible en cet abandon dont il lui était impossible de comprendre la cause.

Si cela lui eût été possible, elle se serait levée, elle aurait couru partout afin de chercher son mari, afin de savoir ce qu'il était devenu.

Maintenant, elle était presque incapable d'y penser.

La fièvre lui donnait d'épouvantables couchemars en lesquels elle le voyait victime des malheurs les plus horribles, pris dans les plus affreuses catastrophes.

Il lui semblait le voir mort, couvert de sang.

Lorsque la porte de la maison s'ouvrit, laissant pénétrer le vent glacé qui la saisit, son inconscience était telle qu'elle n'eut même pas l'idée de se lever pour aller la fermer.

Instinctivement, elle se pelotonna dans les couvertures pour se défendre du froid, serrant contre elle sa fille qui s'éveillait et cherchait le sein maternel dont le lait se tarissait déjà.

L'infortunée sentait, dans la fièvre qui la dévorait, la pensée lui échapper et un vide immense se faire dans son cerveau.

Peu à peu elle devenait absolument inconsciente, perdant jusqu'au souvenir de l'enfant qui par moments se rappelait à elle par ses vagissements.

Elle avait l'esprit perdu, *égaré dans le trouble* de cette fièvre qui, minant le corps, s'attaquait encore à la raison.

Une seule chose restait nette et précise en elle; la conscience de son isolement, de son abandon.

— Seule!... toute seule!... — gémissait Jeanne...

Et elle pleurait doucement, sans sanglots, sans secours, sans convulsions, épandant cette douleur mélancolique des douces insensées qui se désolent sur des infortunes imaginaires.

Lentement, une torpeur l'envahit, cette torpeur engourdissante de la fièvre qui abat et accable sa victime, lui infligeant un repos qui pour elle n'est nullement réparateur.

Combien de temps dormit-elle ainsi?

Lorsque la malheureuse s'éveilla, la nuit s'étendait sur toute la campagne.

Le froid, plus vif encore maintenant que la pluie avait cessé, soufflait en une petite bise piquante qui pénétrait par la porte entr'ouverte et transformait la maison en une véritable glacière.

Autour d'elle, ni lumière ni feu.

Mais les yeux de Jeanne étaient habitués à l'obscurité et elle distinguait assez nettement, sans les reconnaître toutefois, les objets qui l'entouraient.

Ses yeux hagards, agrandis par l'épouvantable expression de la folie, promenaient des regards curieux et craintifs.

Elle paraissait chercher quelque chose.

Elle fouillait partout, dans la chambre et même au dehors, à travers les vitres de la fenêtre.

(A suivre.)